# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine
Toutes les fiches pays sont disponibles sur : http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays

## Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		SÉNÉGAL	FRANCE
Superficie	km² – 2012	196 710	549 190*
Population millions d'habitant		<b>14,1</b> (+2,9%)	<b>65,6</b> (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2013	<b>0,485</b> (163° rang mondial)	<b>0,884</b> (20° rang mondial)
PIB	Md€ - 2013	11 (118° rang mondial)	2 114 (5° rang mondial)
Taux de croissance du PIB % annuel – 2012/13		+2,8	+0,3
PIB / habitant	€ - 2013	788	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2013**	17,5	1,7
Surface arable	Mha - 2012	3,4	18,3
Terres agricoles	Mha – 2012	9	28,8
Surface forestière	Mha – 2012	8,4	16,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2013	-2,4	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ - 2014	Exportations: <b>700</b> (dont 87% IAA)***  Variation 2013/14 (en €)****: +14,5%  Importations: <b>1 200</b> (dont 53% IAA)  Variation 2013/14 (en €): +4,3%	Exportations: <b>57 200</b> (dont 74% IAA) Variation 2013/14 (en €): -3,9% Importations: <b>48 100</b> (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €): -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire	M€-2014	<b>Solde : -500</b> Source douanes Sénégal	<b>Solde : +9 100</b> Source douanes France
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ - 2014	S vers F : <b>65</b> (dont 79 % IAA) Variation 2013 / 14 : -2,9 % Source douanes France	F vers S : <b>224</b> (dont 55% IAA) Variation 2013/14 : -2,6% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		<b>0,1%</b> des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 59°	<b>21,4%</b> des importations de S Rang parmi les fournisseurs de S : 1
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		<b>0,4</b> % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 34° <i>Source douanes France</i>	<b>8,1</b> % des exportations de S Rang parmi les clients de S : 2° Source douanes Sénégal

<sup>\*549 190</sup> km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ

<sup>113 000</sup> km² au total.

\*\* L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

\*\*\* Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

\*\*\*\* Le taux annuel moyen \$/€ a augmenté de 9 % entre 2013 et 2014.

## Ce qu'il faut retenir

- ♣ Le Sénégal est un pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et un PMA (Pays les moins avancés). À ce titre, il bénéficie de l'initiative Tout sauf les armes. Le Sénégal est de plus un PEDINPA (Pays en développement importateur net de produits alimentaires).
- ♣ Deuxième puissance économique de l'UEMOA (zone Franc CFA) après la Côte d'Ivoire, et l'un des pays les plus stables d'Afrique, le Sénégal réalise 14% des exportations agricoles de l'UEMOA et 7% de celles de la CEDEAO (2013). Néanmoins, alors que le pays aspire à devenir un pays émergent d'ici 2035, la croissance peine encore à décoller de 3% (2,8% en 2013) mais devrait être de 4,5% en 2014.
- ♣ Bien que les secteurs des services et de la construction soient les principaux moteurs de l'économie sénégalaise, le secteur agricole représente tout de même 17,5% du PIB (2013) du pays et 36% des exportations globales du pays (29% en 2012), 44% hors pétrole. Il emploie plus des deux tiers (69%) des actifs et fait vivre deux tiers de la population encore majoritairement rurale du pays (57%).
- ♣ En matière d'échanges économiques, la France est le premier fournisseur et le deuxième client du Sénégal. La France demeure le premier investisseur au Sénégal avec environ 250 entreprises françaises implantées dont un peu moins d'une centaine de filiales françaises, le reste étant le fait d'entrepreneurs français à l'origine de la création de sociétés de droit local. Elles emploieraient près de 15 000 personnes dans le pays représentent près du quart du PIB et des recettes fiscales au Sénégal.
- → Un nouveau document cadre de partenariat (DCP), portant sur la période 2013-2017, identifie trois secteurs prioritaires d'intervention: le développement durable (agriculture, environnement, eau et assainissement), la gouvernance démocratique (État de droit, décentralisation, défense, lutte contre les trafics, société civile) et le développement humain (éducation et santé).
- ♣ La Guinée, pays limitrophe au sud-est du Sénégal, a été touchée depuis 2014 par une épidémie de la maladie à virus Ebola. Le Sénégal, où un seul cas d'Ebola a été importé de Guinée rapidement identifié, mis en quarantaine et guéri, n'a pas été touché par l'épidémie. Néanmoins la fermeture de la frontière terrestre concernée et de certains marchés hebdomadaires régionaux dans le sud du pays, ont eu un impact sur les marchés agricoles et la situation alimentaire au sud du pays.

## **Production agricole**

Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique. Son fonctionnement démocratique a été conforté par les alternances politiques de 2000 et 2013. Bien que le Sénégal soit la deuxième puissance économique de l'UEMOA après la Côte d'Ivoire, les indicateurs de développement humain du pays ne se sont pas bons : 163° sur 187 au classement 2013 du PNUD.

Même si le Sénégal n'a pas, à proprement parler, une économie fondée sur l'agriculture, elle constitue néanmoins un pilier fondamental de la politique de développement du pays et représente 17,5 % du PIB en 2013. Les produits de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la pêche représentent une part significative des exportations du pays, avec presque 36 % en valeur en 2013, les seules exportations de produits de la mer formant plus du tiers (36 %) des exportations agroalimentaires en valeur. L'agriculture, qui mobilise près de 70 % de la population active (4,51 M d'actifs agricoles sur une population active de 6,55 M de personnes), joue de fait un rôle social et économique essentiel.

Le climat du Sénégal est de type soudano-sahélien avec une pluviométrie dans le nord d'environ 300 mm/an, au centre d'environ 600 à 800 mm/an et dans le sud-est d'environ 1200 mm/an. Les terres arables au Sénégal sont estimées à 3,4 Mha dont 2,5 Mha sont emblavés en moyenne par an. Une surface de 0,07 Mha est en culture permanente et les

forêts couvrent 8,4 Mha (FAO, 2012). Les ressources en eaux sont assez importantes avec 35 Md de m³ constituées majoritairement d'eaux de surface (31 Md de m³) avec les fleuves Sénégal, Gambie, Casamance et Kayanga et aussi d'eaux souterraines.

Cependant, l'agriculture pratiquée est encore pluviale à 95% avec seulement 130 000 ha de surfaces aménagées sur le potentiel irrigable de 350 000 ha. Le niveau de mobilisation des eaux souterraines se limite à 5%, et est jusque-là utilisé essentiellement pour satisfaire la demande en eau potable, même si de nouveaux projets d'aménagements conduits par l'État autour de forages ont vu le jour depuis une quelques années et devraient se développer. Le bon déroulement de l'hivernage joue ainsi un rôle déterminant dans la production agricole du pays.

L'agriculture sénégalaise est soumise à de fortes contraintes :

- les variations pluviométriques d'une année à l'autre sont très importantes ; les déficits peuvent être très pénalisants certaines années et provoquer de grands écarts de production.
- le Sénégal exporte essentiellement des produits qui sont soumis à une forte instabilité des cours mondiaux ce qui provoque une instabilité des recettes d'exportation.
- des contraintes structurelles fortes pèsent sur la capacité d'offre du Sénégal du fait notamment de la dégradation de ses ressources naturelles et de la fertilité des sols.
- l'adaptation aux règles du commerce international est délicate, les normes sanitaires, phytosanitaires et techniques

pouvant représenter pour le Sénégal de véritables obstacles aux échanges.

• l'agriculture reste tributaire des subventions de l'État et de la bonne mise en place des intrants.

Généralement les exploitations, familiales à 90%, combinent des cultures de rente (arachide coton) et des cultures vivrières de subsistance (mil, sorgho, maïs, sésame), tout en possédant quelques animaux, en élevage extensif et, dans de plus rares cas, intensif associés aux cultures. Elles produisent essentiellement pour l'auto-consommation et ont une faible capacité de production et un accès limité aux services de production y compris le conseil.

À côté, se développent des exploitations modernes entrepreneuriales, dénommées agro-business, sur base d'investissements nationaux et étrangers dans les filières émergentes: horticultures de contre-saison (/UE) pour l'export mais aussi de plus en plus dans les secteurs du riz, de l'oignon ou de pommes de terre à destinations du marché local.

La production de fruits et légumes s'est développée dans la zone des Niayes (le long du littoral) et dans les terres irriguées le long du fleuve Sénégal où la culture du riz, culture traditionnelle en Casamance, s'est également fortement développée.

## Les cultures de rente, agro-industrielles et commerciales

L'agriculture sénégalaise repose sur deux filières de rente majeures – l'arachide et le coton – en proie, toutes deux, à des difficultés structurelles. Les cultures agro-industrielles sont ensuite, dans une moindre mesure, le sucre et la tomate industrielle.

L'arachide demeure la première production agricole du Sénégal et représente 41 % des superficies totales cultivées. Elle joue un rôle socio-économique fort car l'arachide reste la culture la plus présente dans les ménages agricoles et la principale source de revenus pour le monde rural. Il est estimé qu'un tiers de la population sénégalaise vit directement ou indirectement de l'arachide. Néanmoins, la filière est confrontée depuis plusieurs années à une baisse de la production et des difficultés d'approvisionnement des huiliers. Moins de 250 000 t d'arachide/an (100 000 t prévues en 2014) sont triturées ces 10 dernières années pour une capacité de 600 000 t. L'huile d'arachide, avec 16 400 t exportées en 2013, ne représente plus que 1,5 % des exportations du pays.

Le Sénégal produit du **coton** mais reste un acteur modeste à l'échelle sous-régionale, avec une production de 33 000 t de coton graines produites en 2013 (rendement de 1t/ha). Le pays a exporté ainsi en 2013 12 800 t de fibre de coton, reconnue d'excellente qualité industrielle, pour une valeur de 17,5 M€, ce qui représente 1 % des exportations sénégalaises. La filière coton est structurante dans la zone de production concentrée au sud du pays où elle constitue un facteur de modernisation des exploitations agricoles familiales.

Implantée dans la vallée du fleuve Sénégal depuis 1970, l'unique unité sucrière du pays, la compagnie sucrière sénégalaise (CSS), exploite 10 000 ha en **canne à sucre** (900 000 t en 2012) et produit autour de 100 000 t de sucre

destiné au marché local. Elle vise à augmenter sa production de sucre afin de couvrir les besoins du marché sénégalais estimés à 140 000 t et ouest-africain (déficit UEMOA de 100 000 t de sucre). Depuis 2007, la CSS produit 12 ML d'éthanol par an à partir de la mélasse, pour l'industrie locale des spiritueux. Le groupe Mimran qui possède la CSS est présent aussi dans la minoterie (Grands moulins de Dakar) où il produit de la farine de blé (600 000 t/an) et de l'aliment pour bétail (110 000 t/an).

La **tomate industrielle** produite dans la vallée du fleuve Sénégal, est utilisée pour fabriquer du double-concentré de tomate. Le secteur est actuellement en crise avec une trituration divisée par deux en 10 ans, avec 40 000 t, alors que la capacité de traitement est de 123 000 t, notamment du fait de l'importation de triple concentré de tomates.

La production maraîchère et arboricole d'exportation est en forte progression avec 85 000 t exportées en 2014 (hausse de +35%) pour une valeur de 60 M€ (+15% par an depuis 2000, +650% sur 2000-2013). Les exportations de fruits et légumes représentent 3,3% des exportations et sont destinés majoritairement à l'UE, marché de contre-saison où dominent trois opérateurs (Touba/Senfruit, GDS, SCL). Le Sénégal exporte une dizaine de fruits et légumes avec une principalement : melons et pastèques, tomates cerise, haricots verts, maïs doux et mangues. Les produits horticoles exportés se diversifient et de nouveaux produits ayant fait récemment leur entrée sur le marché export sont en progression : Courge butternut, oignon vert, radis, piment haut de gamme, asperge (essais).

#### **Productions vivrières**

Les céréales occupent 1,1 Mha, soit la moitié des superficies cultivées. Le mil représente les deux tiers des superficies céréalières (66 %), le riz 10 %, le sorgho et le maïs 14 %. La production céréalière (riz, maïs, mil, sorgho), estimée en 2013 à 1,27 Mt, ne couvre pas la demande. Elle a de façon globale baissé de -15 % par rapport à la campagne 2012/2013 et de -20 % comparé à la moyenne des 5 dernières années. Cette baisse, plus accentuée pour le mil et le sorgho, est imputable à la réduction des superficies et aux mauvais rendements.

Deuxième poste d'importation du Sénégal derrière le pétrole avec 902 000 t de riz brisé importé en 2013 en quasi-totalité d'Inde, la demande en riz croît régulièrement (+3,5 %/an). Le Sénégal est dépendant à 75 % des importations, pour le riz. La production rizicole est en 2013 de 436 150 t de riz paddy (équivalant à 283 500 t de riz blanc) dont environ 80 % proviennent des zones irriguées de la vallée du fleuve Sénégal (VFS) et 20 % des zones pluviales du Sud. Le Sénégal souhaite augmenter sa production agricole avec comme objectif d'arriver, à l'horizon 2017, à satisfaire la demande nationale en riz blanc de bonne qualité (estimée à 1080 000 t, soit 1600 000 t de paddy) à partir de la production locale et avec une contribution plus équilibrée de la VFS et des zones pluviales du Sud.

#### L'élevage

Étroitement lié à l'agriculture, le secteur de l'élevage retient particulièrement l'attention du gouvernement depuis quelques années, par son important potentiel de création de richesses et sa contribution à la sécurité alimentaire.

En 2011, le cheptel de 15,4 millions de têtes au total est dominé par les ovins (5,7 M de têtes pour 19 000 t de viande), les caprins (4,9 M de têtes pour 13 000 t de viande) et les bovins (3,3 M de têtes pour 87 000 t de viande). En 2011, les effectifs de la filière avicole atteignent 23,3 M de têtes pour la volaille traditionnelle et 19,9 M de têtes pour la volaille industrielle.

Le Sénégal reste toutefois dépendant en grande partie, pour sa consommation de viandes, des approvisionnements en provenance de la Mauritanie et du Tchad et, pour sa consommation de produits laitiers, des importations de poudre de lait en provenance d'Europe principalement.

Protégée par une interdiction d'importation de viande de volailles depuis 2005, la filière avicole a connu, depuis, un important développement, la production passant de 29 000 t (2005) à 65 500 t (2013), et a bénéficié de nombreux investissements. Aujourd'hui, l'offre locale satisfait sensiblement la demande, tant en viande qu'en œufs. Le secteur favorise des débouchés pour les produits agricoles et les sousproduits agro-industriels (minoterie, culture industrielle de maïs) dont la demande pour l'alimentation animale est croissante.

### La pêche

Le Sénégal dispose de 718 km de côtes, de ressources halieutiques maritimes et continentales (fleuve Sénégal, fleuve Casamance, fleuve Sine-Saloum) dont le potentiel est estimé à 500 000 t de pélagiques. Les captures totales fluctuent d'une année à l'autre, mais s'élèvent, en moyenne, à environ 400 000 t (410 000 t de captures en 2010, dont 375 000 t de captures marines et 34 000 de captures continentales). La pêche artisanale enregistre approximativement 12 600 pirogues dont près des trois quarts sont motorisées. La pêche industrielle est désormais presque exclusivement aux mains d'opérateurs étrangers, européens, russes et asiatiques.

La pêche maritime sénégalaise constitue une activité socioéconomique stratégique pour le pays de par son apport en devises (11 % des exports, 213,7 M€ en 2013), sa contribution au PIB courant (1,8 % en 2012), son poids dans le secteur primaire (11 %), mais aussi pour sa contribution dynamique au développement du pays en termes d'emplois et de revenus.

Le secteur de la pêche emploie directement 220 000 pêcheurs au Sénégal dont près de 60 000 pêcheurs artisans. La part des pêcheurs dans la population active est de 5%. Le Sénégal est un pays très consommateur de poisson avec une moyenne annuelle de 35,4 kg per capita.

La situation actuelle est marquée par un épuisement des ressources, en raison d'une pression croissante sur la ressource halieutique, due tant à la pêche industrielle qu'artisanale. Les conséquences en sont une baisse des revenus tirés de cette activité et une désaffection des acteurs.

#### **Ebola**

La Guinée, pays limitrophe au sud-est du Sénégal, est touchée depuis 2014 par une épidémie de la maladie à virus Ebola, tout comme le Liberia et la Sierra-Leone. L'épidémie ne s'est pas propagée au Sénégal, le seul cas importé de Guinée, ayant été rapidement mis en quarantaine et guéri. Néanmoins cette crise sanitaire voisine a eu un impact sur l'agriculture et la situation alimentaire directement lié aux fermetures de la frontière terrestre entre le Sénégal et la Guinée (qui a ré-ouvert le 26 janvier 2015) et de certains marchés hebdomadaires régionaux dans le sud du pays, comme Diaobé. En plus de la baisse des revenus des ménages (ruraux et urbains), cette situation a posé des problèmes d'accessibilité aux denrées alimentaires dans une région déjà frappée par des taux élevés de prévalence de l'insécurité alimentaire.

## Politique agricole

#### Politique régionale

Le Sénégal est membre de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), qui a adopté en 2005 une politique agricole régionale, l'ECOWAP/PDDAA (Economic Community of West Africa States Agricutural Policy), traduction régionale du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD (New Partnership for Africa's Development).

L'ECOWAP/PDDAA se veut le cadre de référence des interventions de la région en matière de développement agricole. Il vise à construire un marché régional performant en s'appuyant sur les exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Il repose sur la coordination de Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA) développés au niveau des pays, et d'un Programme Régional d'Investissements Agricoles au niveau communautaire (PRIA). Le PRIA fédère les priorités régionales et combine les investissements et les reformes de politiques. Il est structuré autour de trois objectifs : (i) la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire (riz, maïs, manioc, bétail et produits animaux, produits halieutiques); (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole; et (iii) l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation. Les PNIA, quant à eux, traduisent les priorités des acteurs nationaux et sont centrés sur des investissements productifs portant sur le secteur agricole au sens large (production végétale, élevage, pêche, foresterie).

Le 25 octobre 2013, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a approuvé la structure du tarif extérieur commun (TEC) de l'organisation. Le TEC est structuré en 5 bandes (0% - 5% - 10% - 20% - 35%). L'agriculture est relativement plus protégée que les autres secteurs par le TEC CEDEAO avec 55% des lignes tarifaires agricoles dans la bande à 20% ou 35% et aucune dans la bande de 0%. 90% des marchandises incluses dans la 5° bande taxée à 35% sont des biens agricoles. Sa mise en œuvre intervient depuis janvier 2015, une période de transition permettant des variations et des exemptions.

La CEDEAO pilote un projet régional de réserves alimentaires d'urgence. Dans le cadre du G20, un projet pilote pour la mise en place au niveau régional de réserves alimentaires humanitaires d'urgence en Afrique de l'Ouest a été lancé en 2011. Il consiste en l'établissement de stocks régionaux, sous forme physique (pour un tiers) et financière (pour deux tiers), en complément des réserves nationales existantes. La gestion technique de la réserve est assurée par une unité spéciale placée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), dont le siège est à Lomé.

La CEDEAO a lancé en février 2014 le projet Faim Zéro, qui concrétise l'initiative Faim Zéro visant à éradiquer la faim et la malnutrition dans la région à l'horizon 2025.

#### Politique nationale

#### Le PNIA

Le Sénégal a décliné à travers le PNIA des programmes prioritaires sur la période 2009-2015 dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de la pêche, de la sécurité alimentaire. Les besoins financiers du PNIA sont chiffrés à quelques 3 Md€, devant être couverts par le Sénégal et ses partenaires techniques et financiers, dont le Millenium Challenge Account (projet d'aide aux pays en développement lancé par les États-Unis).

#### **Autres chantiers**

Le nouveau gouvernement s'est engagé à finaliser la mise en œuvre de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et a annoncé une réflexion pour la création de chambres d'agriculture."

#### Le PRACAS

Le Plan Sénégal Émergent (PSE) est le nouveau cadre des interventions et politiques publiques qui vise principalement à accélérer la croissance – objectif de 7 % à 8 % sur la période 2014-2018 – et à dynamiser l'emploi. Le PRACAS (Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise) est le volet agricole du PSE pour renforcer la sécurité alimentaire et réduire le déficit de la balance commerciale.

L'objectif du PRACAS est d'atteindre en 2017 l'autosuffisance en riz en étendant les surfaces emblavées et en améliorant la productivité, pour le riz irrigué et pluvial, tout en diminuant les pertes. Il vise à atteindre des objectifs de production ambitieux aussi dans les filières stratégiques à l'horizon 2017 (oignon: objectif de production de 265 000 t; arachide: objectif de production stabilisée à 1 Mt; fruits et légumes de contre-saison: objectif d'exportation vers l'Europe de 112 000 t). De plus, le PRACAS vise la reconstitution du capital semencier, la maîtrise de l'eau, l'équipement et la modernisation du monde rural.

Le gouvernement prévoit des investissements en infrastructures (stockage et conservation) afin de réduire les pertes post-récolte et améliorer la mise en marché des produits ainsi qu'un nouvel abattoir. En outre, le gouvernement souhaite renforcer les liens agriculture-industrie en créant trois pôles de développement agro-industriel dont un situé dans la zone économique de Diamniadio, pivot de sa politique industrielle.

#### Le foncier

Une loi foncière devrait compléter le dispositif de réformes sectorielles introduites dans la LOASP. Pour l'instant, la commission chargée de la réforme du droit de la terre avait lancé des premières propositions sur la base d'une réappropriation des terres par l'État, ce qui va à l'encontre des positions défendues par les organisations professionnelles agricoles sénégalaises. Les travaux se poursuivent et intègrent les travaux et réflexions menées au Sénégal jusqu'à présent (charte sur le domaine irrigué).

## Échanges commerciaux

# Situation du Sénégal (sources : douanes sénégalaises)

Le commerce agroalimentaire du Sénégal est déficitaire (-500 M€ en 2014).

Les principales exportations agro-alimentaires du Sénégal après les produits de la mer (11%, 213,7 M€ en 2013) sont les préparations alimentaires (98 300 t en 2013) qui représentent 5% des exports en valeur (98,3 M€) avec en particulier les bouillons cubes qui sont exportés dans la sous-région (50 100 t en 2013). Le deuxième poste à l'export des produits agricoles et agro-alimentaire (outre le tabac) est constitué par les légumes pour une valeur de 40,2 M€ (2% des exports) et les fruits (21,9 M€). L'huile d'arachide, avec 16 400 t exportées en 2013, ne représente plus que 1,5% des exportations du pays, en plus de 28 400 t de graines d'arachides exportées en 2013.

Le Sénégal est un pays importateur net de produits alimentaires et applique de faibles barrières tarifaires sur les produits de première nécessité (riz, huile, lait, viande). Pour satisfaire la demande intérieure mais aussi les réexportations notamment vers le Mali, en 2013, le Sénégal a importé 902 000 t de riz, 515 600 t de blé et 131 100 t de maïs. Outre les céréales, le Sénégal a aussi importé en 2013 du sucre raffiné (152 000 t), des oignons (1 312 000 t) et des pommes de terre (56 000 t). Cette dépendance à l'import induit le fait que la variation des prix internationaux a un impact direct sur la sécurité alimentaire des ménages urbains.

# Échanges France - Sénégal (sources : douanes françaises)

Le total des exportations agroalimentaires françaises à destination du Sénégal s'est élevé en 2014 à 224 M€ (chiffre en baisse de -3% par rapport à 2013) pour un tonnage de 511 600 t (en hausse de +8% par rapport à 2012).

Les ventes françaises à destination du Sénégal restent fortement concentrées sur les céréales (40 % des exportations en 2014). Comme en 2013, le premier poste, en volume comme en valeur, est constitué en 2014 par les exportations de céréales (435 900 t, en hausse de +10% par rapport à 2013, pour une valeur de 91 M€, en baisse de -5 % par rapport à 2013). Le deuxième poste, en valeur, est constitué des exportations de tabac (38 M€, en baisse de -2 % par rapport

à 2013), suivi par les exportations de produits de conserve et d'épicerie sèche (31 M€, en hausse de +4% par rapport à 2013).

Le total des importations agroalimentaires en provenance du Sénégal s'est élevé en 2014 à 65 M€ (chiffre en baisse de -3% par rapport à 2013) pour un tonnage de 30 000 t (en hausse de +2% par rapport à 2013).

En 2014 comme en 2013, le premier poste des importations françaises en provenance du Sénégal est constitué en valeur comme en volume par les importations de produits de la pêche (poissons, crustacés et mollusques : 34 M€, chiffre en baisse de -15 %, pour un tonnage de 5 700 t, en baisse de -18 %).

Les importations d'huiles et corps gras, essentiellement de l'huile d'arachide, sont en hausse pour la deuxième année consécutive (7 300 t en 2014 contre 4 600 t en 2013, soit une hausse de +61% pour une valeur de  $7,7\,\mathrm{M}\odot$ , en hausse de +15%).

#### **Accords internationaux**

Le Sénégal bénéficie du régime *Tout sauf les armes* (TSA), initiative adoptée par le Conseil de l'UE en février 2001, qui organise une relation commerciale asymétrique en faveur des seuls PMA en leur donnant un accès au marché communautaire en franchise de droit et de quota, à l'exception des armes, et sans condition de réciprocité.

Dans le cadre régional de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal est également partie aux négociations en vue de la conclusion d'un accord de partenariat économique complet (APE) avec l'Union européenne.

Début 2014, les chefs négociateurs ont trouvé un accord permettant d'envisager la finalisation de l'APE. L'Afrique de l'Ouest ouvrira son marché à hauteur de 75 % de libéralisation. Le Protocole des règles d'origine a été validé. L'accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique de l'Ouest a été officiellement approuvé par les Chefs d'Etat des quinze pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie le 10 Juillet 2014, au cours de la 45e session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etats de la communauté ouest-africaine tenue à Accra. Le texte consolidé a été paraphé par toutes les parties et a été signé côté européen le 12 décembre 2014. En parallèle, un programme d'aide au développement (PAPED) a été signé, pour un montant de 6,5 Md€ sur la période 2015-2019. L'APE doit être signé par tous les États parties prenantes à l'accord pour pouvoir entrer en vigueur et être ratifié par au moins 2/3 des pays concernés, pour la partie africaine. Dès son entrée en vigueur, l'accord remplacera les deux APE intérimaires existants dans la région avec la Côte d'Ivoire et le Ghana (accords intérimaire de 2007).

Parmi les États de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal se distingue du fait de son rôle dans la dynamique des échanges commerciaux avec l'UE. Il est ainsi le seul pays PMA à avoir un poids économique comparable aux pays non-PMA de la zone, le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana. De fait, ces quatre pays concentrent 91% des exportations agroalimentaires et plus de 60% des importations agroalimentaires de la région. Ce statut singulier, qui place le pays dans une situation ambiguë au regard des bénéfices attendus de la nouvelle relation commerciale avec l'UE, explique en partie les fortes critiques relayées au Sénégal contre le modèle des APE et son absence de rôle moteur dans la négociation.

Le Sénégal est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 1995. Il fait partie du Groupe Africain, groupe essentiellement géographique qui n'a pas de position générale commune sur les négociations OMC, si ce n'est la promotion des intérêts des pays en développement et en particulier des PMA. En outre, le Sénégal est un PEDINPA (pays en développement importateur net de produits alimentaires). Lors des Accords de Marrakech, ces pays avaient été identifiés comme pouvant potentiellement pâtir de la libéralisation des échanges agricoles. A ce titre, les PEDINPA doivent faire l'objet d'un traitement particulier en ce qui concerne l'aide alimentaire et l'assistance technique et financière notamment.

Sécurité alimentaire : le Sénégal est l'un des signataires de la déclaration conjointe de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale.

En matière de pêche et de coopération halieutique, le Sénégal est membre de différentes organisations internationales spécialisées: la Commission internationale de conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA/ICCAT), la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), la Commission des pêches de l'Atlantique centre-est (COPACE, organe subsidiaire de la FAO), la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États Africains riverains de l'océan Atlantique (COMAFHAT)... Certaines de ces organisations sont plus actives et efficaces que d'autres, suivant le caractère contraignant des décisions qu'elles adoptent (CICTA/ICCAT) ou de leur capacité à développer des projets tangibles de coopération en matière halieutique (CSRP).

# La position du Sénégal en matière de changement climatique

Avec un taux d'émission par habitant relativement faible par rapport à la moyenne de l'Afrique et surtout à celle du monde, le Sénégal est plutôt victime que responsable du réchauffement climatique. D'une part, le pays subit l'impact de l'élévation du niveau marin. D'autre part, avec une agriculture essentiellement pluviale, les perturbations climatiques risquent de compromettre les efforts de lutte contre la pauvreté et l'objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Le Sénégal s'est doté d'un plan d'action national de lutte contre la désertification en 1996 puis d'un plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques en 2006, ciblé sur les secteurs clés de son économie que sont les ressources en eau, l'agriculture et les zones côtières. Dans le secteur agricole de bonnes pratiques sont préconisées pour réduire les émissions de GES, il s'agit de : la promotion de nouvelles méthodes de gestion des terres ; la promotion de l'enfouissement des résidus de récoltes à la place de

l'incinération ; la promotion de l'agroforesterie. En outre, le Ministère en charge de l'Environnement dans sa lettre de politique sectorielle, a renforcé les actions à travers les programmes de :

- consolidation des zones vulnérables du littoral ;
- reboisement de la partie sénégalaise de la grande muraille verte en Afrique ;
- réalisation de bassins de rétention;
- mise en place d'éco-villages.

#### Relations bilatérales

Programmes d'aide au développement : l'aide publique au développement bilatérale et multilatérale constitue un élément important de la richesse nationale, représentant en 2010 selon l'OCDE environ 6,4% du PIB. Le ratio de l'APD par habitant fait du Sénégal l'un des pays le plus aidé de l'Afrique sub-saharienne (60,7 € par habitant). La Banque mondiale et l'UE sont les deux principaux bailleurs de fonds. La France demeure le premier donateur bilatéral.

Un nouveau document cadre de partenariat (DCP), portant sur la période 2013-2017, identifie trois secteurs prioritaires d'intervention : le développement durable (agriculture, environnement, eau et assainissement), la gouvernance démocratique (État de droit, décentralisation, défense, lutte contre les trafics, société civile) et le développement humain (éducation et santé). L'enveloppe financière totale est comprise entre 396 et 479 M€ sur 4 ans, dont 60 M€ d'aide budgétaire (sur prêt).

En matière de pêche, l'Union européenne et le Sénégal ont longtemps entretenu des relations étroites dans le cadre d'un accord de coopération permettant notamment l'accès des eaux sénégalaises à des navires européens.

Un nouvel accord de pêche et son protocole d'application viennent d'être signés entre le Sénégal et l'Union européenne en avril 2014, huit ans après l'expiration du dernier protocole. Agréé pour cinq ans, le protocole garantit à la flotte thonière de disposer d'un accès à au moins une zone économique exclusive (ZEE) en Afrique de l'Ouest pour une compensation financière totale de 13,9 M€ (9,14 Md de FCFA).

#### Actions du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)

# MAAF – DGPE (Direction Générale de la performance économique et environnementale des entreprises)

Le MAAF a octroyé un appui financière à la mise en œuvre, en mars 2015, d'une visite d'échanges pour un appui instutionnel à la mise en place d'un marché d'intérêt national à la périphérie de Dakar (Diamniadio). La délégation sénégalaise était composée de représentants du ministère du commerce, de l'agriculture et de l'élevage sénégalais, auxquels se sont associés des membres de la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Dakar. Elle a pu échanger sur

l'organisation des filières en France, visiter le marché de Rungis à Paris ainsi qu'un abattoir et un établissement de séchage d'échalotes à Angers. La visite de Rungis visait à montrer l'organisation physique et logistique mais aussi à en expliquer la gestion en termes de gouvernance et de financement.

Le MAAF a octroyé une aide financière à la mise en œuvre, en 2015, d'une visite par une délégation sénégalaise en France afin de comprendre et voir sur le terrain le dispositif d'appui à l'installation des jeunes en agriculture au niveau national et en région. La problématique de la création d'emploi en milieu rural pour les jeunes et à l'installation des jeunes en agriculture est une priorité interministérielle (Jeunesse, agriculture) partagée par les organisations professionnelles.

## MAAF - DGER (Direction Générale de l'enseignement et de la recherche)

Le nombre de mobilités d'apprenants et d'enseignants dans le pays a décru du fait des difficultés en matière de sécurité pour les ressortissants français en Afrique de l'Ouest, conséquentes à l'intervention française au Mali (environ 200 jeunes de lycées agricoles s'y rendaient régulièrement jusqu'en 2012). Le réseau Sénégal des établissements d'enseignement agricole français poursuit cependant ses activités et œuvre en particulier à l'entretien des partenariats, en appuyant notamment les opportunités d'accueil sous différentes formes dans les établissements.

Le Sénégal était jusqu'alors le pays d'Afrique de l'Ouest accueillant le plus d'apprenants de l'enseignement agricole français en mobilité internationale (séjours collectifs, stages...).

Sur le sujet de l'accueil, le réseau s'implique avec l'appui de Campus France dans l'accueil d'étudiants sénégalais au sein des formations des établissements français du réseau, sur des périodes de deux ans, pour l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS agricole - environ une douzaine de Sénégalais par an).

Le réseau s'appuie également sur les coopérations décentralisées, notamment celles des régions Rhône-Alpes et de Midi-Pyrénées, et sur la plate-forme sénégalaise du réseau internationale FAR (Formation agricole et rurale), pour participer à la réflexion sur les dispositifs de formation agricole et rurale au Sénégal.

Un jumelage entre l'École inter-États des Sciences et de Médecine Vétérinaire de Dakar et l'École nationale des services vétérinaires a été mis en place entre 2008 et 2010, afin d'appuyer cette école pour la mise en place d'un master professionnel «vétérinaire officiel». Ce jumelage était financé par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le ministère français des affaires étrangères et du développement international (MAEDI).

Les établissements d'enseignement supérieur de Toulouse, Rennes-Angers et Montpellier conduisent des partenariats avec le Sénégal.

# MAAF – DGAL (Direction générale de l'alimentation)

Le Sénégal a obtenu, en mars 2006, un agrément de l'Union européenne (Règlement CE/430/2006) permettant aux services de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) d'effectuer le contrôle de conformité des fruits et légumes avant expédition pour les exportations à destination de l'Union Européenne.

Le COLEACP (Comité de Liaison Europe-ACP), en collaboration avec un consortium d'organisations européennes spécialisées dans la sécurité sanitaire des aliments dont la Direction générale de l'alimentation, le CIRAD, l'ANSES, le GIP FVI et l'ENSV sont membres, s'est vu confier par l'Union Européenne la mise en œuvre du programme EDES.

Ce programme a pour objectif final d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour tous les consommateurs, ACP et UE, et donc de disposer d'un système national cohérent pour l'ensemble des produits en évitant le développement de systèmes de sécurité sanitaire à deux vitesses.

Mis en œuvre à la demande du Groupe des États ACP, il est financé par le Fonds Européen de Développement à hauteur de 29,5 M€ afin de soutenir durablement leurs exportations.

#### **ADEPTA**

Dans le domaine agroalimentaire, le ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire (MAAF) soutient des démarches partenariales originales fondées sur le transfert d'un savoirfaire associatif au travers des actions menées par l'ADEPTA (Association pour le Développement des Échanges Internationaux des Produits et Techniques Agroalimentaires, regroupant plus de 200 entreprises ainsi que des instituts de recherche, des centres techniques et des cabinets d'ingénierie; l'ADEPTA a ouvert, à l'automne 2010, un premier bureau de représentation, à Dakar, pour couvrir l'Afrique de l'Ouest).

Active en Afrique de l'Ouest, l'ADEPTA a participé, depuis sa création en 1998, à chacune des éditions du Salon International des Industries et Techniques de l'Agroalimentaire de Dakar, un salon professionnel bi-annuel, en y emmenant une délégation d'entreprises françaises. La dernière édition a eu lieu en mai 2012.

Sources : Banque mondiale, douanes françaises et sénégalaises citées par Business France 2013 et 2014, MAAF, Ambassade de France au Sénégal.

**COPYRIGHT :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.** 

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION :** Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International - 3, rue Barbet de Iouv - 75349 Paris 07 SP